



## VILLE DU NEUBOURG – EURE

### Conseil Municipal

Séance du 22 octobre 2018

Le vingt-deux octobre deux mille dix-huit à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire.

<b>Date de la séance :</b>	22 octobre 2018
<b>Date de convocation :</b>	16 octobre 2018
<b>Nombre de conseillers en exercice :</b>	27
<b>Nombre de présents :</b>	19
<b>Nombre de votants :</b>	24

**Présents** : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle VAUQUELIN, M. Francis DURAND, Mme Hélène LEROY, M. Francis BRONNAZ, Mme Evelyne DUPONT, M. François BIDAULT, maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, Mme Anita LE MERRER, M. Claude PASQUIER, Mme Christel BERNARD, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Absents ayant donné pouvoir** : M. Francis DAVOUST pouvoir à M. Philippe DELAUNAY ; M. Benoit PENET pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN ; Mme Stéphanie MONSÉRÉ pouvoir à Mme Hélène LEROY ; M. Hervé VANDERMEERSCH pouvoir à M. Francis BRONNAZ ; M. Benjamin MAUGY pouvoir à Mme Christel BERNARD ; M. Edouard DETAILLE pouvoir à M. Francis DURAND.

**Absents excusés** : M. Gilles BARBIER, Mme Christelle DEGLOS, M. Alain LEROY, Mme Evelyne CADIOU, M. Jean Luc BRASTEL.

**Secrétaires de séance** : Mme Anita LE MERRER et Mme Isabel COUDRAY.

-----

#### ➤ **ORDRE DU JOUR**

- Approbation du procès-verbal de la séance précédente

#### **FINANCES**

- Décision Modificative N°3 du Budget Commune 2018
- Participation financière du Tennis Club du Neubourg à la création de 4 courts de tennis extérieurs

#### **ENSEIGNEMENT - VIE ASSOCIATIVE - CULTURE – SPORTS**

*Compte-rendu de la commission du 8 octobre 2018*

- Modification des statuts du SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) : mode de calcul de la participation des communes

#### **URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES - PATRIMOINE**

*Compte-rendu de la commission du 15 octobre 2018*

- Cession du lot 3-39 de la ZAC de la Gare
- Cession du lot 3-41 de la ZAC de la Gare
- Cession du lot 3-21 de la ZAC de la Gare
- Délibération constatant la désaffectation et le déclassement de la propriété, sise au 73 rue Octave Bonnel à LE NEUBOURG (lot A de l'ex-parcelle AN 224)

- Mare du Bocage à LE NEUBOURG : Acquisition de la parcelle ZC 170
- Acquisition des parcelles AM 534, AM 533 et AM 530 sises rue du Bout du Val à LE NEUBOURG
- Avis sur la dénomination du second collège du Neubourg

## **VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

*Compte-rendu de la commission du 16 octobre 2018*

## **TRAVAUX – CADRE DE VIE**

*Compte-rendu de la commission du 16 octobre 2018*

## **AFFAIRES SOCIALES**

*Compte-rendu de la commission du 1er octobre 2018*

- Modification des tarifs pour la sortie « Affaires sociales » à Paris en novembre 2018

## **CCAS**

*Compte-rendu du Conseil d'Administration du 2 et 15 octobre 2018*

## **PERSONNEL COMMUNAL**

- Recrutement de 10 agents recenseurs
- Ouverture d'un poste d'adjoint technique au 26 novembre 2018

## **AFFAIRES DIVERSES**

- Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----

### ➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 SEPTEMBRE 2018**

*Pas d'observation.*

-----

### ➤ **FINANCES**

#### → **Décision Modificative N°3 du Budget Commune 2018**

*M. Arnaud CHEUX présente une décision modificative nécessaire pour :*

- un rééquilibrage des ventilations en fonctionnement,
- et en investissement, abonder le chapitre 21 ; avec un suréquilibre de 110 000 €.

*Mme Christel BERNARD demande à quoi correspond la ligne « voyages et déplacements » qui connaît une augmentation de crédits de 25 000 €. M. Arnaud CHEUX répond qu'il s'agit des sorties organisées par la commission des Affaires Sociales, dont la somme n'était pas connue lors de la préparation du budget. Il précise qu'il y a des recettes en face de ces dépenses.*

*Quant aux 20 000 € pour le matériel roulant, étant en fonctionnement, il s'agit de frais d'entretien.*

#### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-106 : Décision Modificative N°3 du Budget Commune 2018**

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

VU le budget primitif du Budget principal 2018 voté le 26 mars 2018 ;

VU la décision modificative N°1 du Budget principal 2018 approuvée par le conseil municipal le 2 juillet 2018 ;

VU la décision modificative N°2 du Budget principal 2018 approuvée par le conseil municipal le 17 septembre 2018 ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve la Décision Modificative N°3 du Budget Principal 2018 présentée ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-61551-020 : Matériel roulant	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-61558-020 : Autres biens mobiliers	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6248-020 : Divers	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6251-020 : Voyages et déplacements	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>25 000.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-6718-020 : Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles</b>	<b>20 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>45 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1316-020 : Autres établissements publics locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	110 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>
D-2111-020 : Terrains nus	75 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21538-020 : Autres réseaux	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>100 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2315-020 : Installations, matériel et outillage techniques	0.00 €	157 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-238-020 : Avances et comptes versés sur commandes d'immos corporelles	57 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>57 000.00 €</b>	<b>157 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>157 000.00 €</b>	<b>157 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>110 000.00 €</b>

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

**Adopté à la majorité**

2 ABSTENTIONS : Mme Christel BERNARD s'abstient, avec le pouvoir de M. Benjamin MAUGY

-----

→ **Participation financière du Tennis Club du Neubourg à la création de 4 courts de tennis extérieurs**

M. Arnaud CHEUX indique que le club de tennis participe pour 20 000 € au financement des 4 nouveaux courts de tennis extérieurs. Cette participation doit faire l'objet d'une convention écrite.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-107 : Participation financière du Tennis Club du Neubourg à la création de 4 courts de tennis extérieurs**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de convention de partenariat financier entre la ville du Neubourg et le tennis club du Neubourg ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer la convention de participation du Tennis club du Neubourg au financement des 4 courts extérieurs de tennis de la commune, ainsi que tout autre document afférent à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **COMMISSION ENSEIGNEMENT, VIE ASSOCIATIVE, SPORTS, CULTURE**

Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER

Réunion du 8 octobre 2018

**Présents :** M. Francis DURAND, M. Gilles BARBIER Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Isabel COUDRAY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Christel BERNARD, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Anita LE MERRER.

**Excusée :** Mme Christelle DEGLOS.

**Assistait :** Laurine DOUBET

**CULTURE ET VIE ASSOCIATIVE**

→ **Bilan**

- JEP 2018 les 15 et 16 septembre 2018

Merci aux élus et aux associations mobilisés pour cette journée d'ouverture des installations sportives du Neubourg.

Les visiteurs n'ont pas été nombreux, mais nous pouvons signaler que le club d'escalade a fait monter au mur, cent personnes.

- **Projection au Viking, le mardi 25 septembre « Etre plutôt qu'avoir ? à l'école autrement »** suivie d'un débat avec Madame Anita Smee de l'école Montessori et Sarah Oger, Professeur des écoles de Vitot : 64 spectateurs.

- Projection du film « **Le Pape** » : le 1<sup>er</sup> octobre 117 spectateurs et 91 spectateurs le 02 octobre.

- **Jeanne d'Arc, L'Opéra Rock** au Viking le 5 octobre. 135 places payantes.

→ **Rendez-vous à venir**

- **Concert pour les enfants « Laurent Touceul »** le mercredi 24 octobre 2018.

- **Cérémonie du 11 novembre** : les élèves et professeurs du collège se sont mobilisés pour préparer cette cérémonie du centenaire ainsi que les enfants, enseignants et l'intervenante en musique des écoles primaires.

- **Tour de Normandie** le 25 mars 2019 : une étape entre Courseulles-sur-Mer et Le Neubourg. Départ à 13h00 pour 159 km. Arrivée sur la commune du Neubourg vers 16h pour une arrivée finale vers 16h45-17h00.

- **Opéra plein air** : en 2019 ce sera « La flûte enchantée de Mozart »

- Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une **deuxième salle de cinéma** : analyse des offres le 26 septembre, avec trois candidats. A été retenu le cabinet d'architectes Millet, Chillou et Gardette.

→ **Actualités d'associations non sportives**

- **Assemblée générale de « La grande échelle » du 14 septembre 2018**

Après la flore en 2016-2017, la faune a été le thème directeur des activités. Ce thème tient du partenariat avec le Musée de l'Anatomie. 65 adhérents (15% de nouveaux) dont 20% du Neubourg et 41,5% de la CdC du Pays du Neubourg (hors LN). 146 participants aux activités (42 % de nouveaux). Activités : cours hebdomadaires, ateliers mensuels, stages vacances, expositions, ateliers hors les murs

Recettes : 20 425,53 €, dépenses 19 005,14 €. Résultat 1 420,39 €.

- **Téléthon 2018** : les interlocuteurs sont Mesdames Longer et Pilette.

## ENSEIGNEMENT ET SPORT

→ **Actualités scolaires**

- **Conseil d'administration du collège le 25/09** :

868 élèves : 80 élèves externes. C'est Monsieur Félix qui est chargé de préparer la rentrée dans le nouveau collège.

**DNB** : Si le pourcentage total d'élèves reçus sans mention augmente, ainsi que celui des élèves ayant la mention Bien, celui des élèves ayant eu la mention Très Bien diminue sensiblement.

**Orientation** : sur 211 élèves scolarisés en 3<sup>ème</sup> y compris en SEGPA, 72,75 % d'affectations ont été satisfaites sur le premier vœu. Au total 173 élèves, soit 95,20 % d'entre eux ont été affectés en établissements publics. 106 élèves sont affectés au lycée Les Fontenelles de LOUVIERS : 98 au LGT (Lycée d'enseignement Général et Technique) et 8 au LP (Lycée d'enseignement Professionnel).

2 élèves ont reçu une affectation pour le lycée agricole du Neubourg. Deux élèves étaient en DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers de l'Apprentissage).

**Classes bilangues** : deux bilangues sont proposées cette année en classe de 6<sup>ème</sup>, une en allemand et une en espagnol Dans cette dernière ont été retenus 28 élèves sur 54 demandes.

- **PPMS** le lundi 15 octobre 2018 à partir de 10h. Une réunion des 5 établissements a eu lieu le 28 septembre. Le scénario est « Orages et tempête ».

- **CMJ** : candidatures au plus tard le 26 octobre. Elections les 15 et 16 novembre.

- **SITS** : demande des modifications des statuts pour une répartition équitable des coûts de transport entre les communes et notamment pour tenir compte du nombre d'élèves qui utilisent les transports pour se rendre à Louviers.

→ **Actualités associations sportives**

- **AG du club de Tennis** du 28 septembre 2018

Recettes : 59 974,74 €, dépenses 53 027,31 €. Résultat 6 947,43 €.

Adhérents : 193 N-2 ; 175 N-1 ; 155 année N. Ces adhérents sont originaires du Neubourg pour 28 d'entre eux, Ste Opportune : 10, Ste Colombe : 9, Crosville : 7 ...

1000 heures cumulées de bénévolat. Le club versera la somme de 20 000 € pour les nouveaux terrains extérieurs. Le club a un projet de Tournoi International Féminin à 25000 dollars en août 2021

et la création d'un petit bureau enfants.

- **CA OMS du 19 septembre 2018** : Remise des médailles le 1<sup>er</sup> mars.

- La Fédération Française du HB a attribué le LABEL OR à l'école du HB club du Neubourg, qui est garante d'un encadrement de qualité

→ **Prochaine commission : le lundi 12 novembre à 18h30**

-----

→ **Modification des statuts du SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) : mode de calcul de la participation des communes**

*Mme Isabelle VAUQUELIN rappelle que le SITS a modifié ses statuts pour une répartition équitable des coûts de transport entre les communes. Il est demandé aux communes membres d'approuver ces statuts modifiés. Mme Isabelle VAUQUELIN précise qu'il s'agit pour Le Neubourg des lycéens qui se rendent à Louviers et des quelques enfants qui prennent le car entre Jean Moulin et Dolto.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-108 : Modification des statuts du SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) : mode de calcul de la participation des communes**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts modifiés du SITS ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve la modification proposée des statuts du SITS concernant les modalités de calcul de la participation annuelle des communes en fonction du nombre total d'élèves (de maternelle, primaire, collège et lycée).

- s'engage à verser chaque année au SITS la participation financière calculée.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

➤ **COMMISSION URBANISME – AFFAIRES ECONOMIQUES ET PATRIMOINE**

**Lecture du rapport par Mme Anita LE MERRER**

**Réunion du 15 octobre 2018**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Christel BERNARD, Mme Isabel COUDRAY, M. Francis DURAND, M. Edouard DETAILLE, Mme Brigitte LOPEZ, M. Gilles BARBIER, Mme Anita LE MERRER.

**Absente excusée :** Mme Isabelle VAUQUELIN.

→ **DIA**

- DIA 27 428 18 0080 : cession d'une maison d'habitation – 3 route de Crosville la vieille – parcelles AM 529 et 535 (anciennement AM 99 et 100) – 900 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner ce bien.**

→ **Certificat d'urbanisme opérationnel**

CU 027 428 18 N 0103 : projet de 5 à 6 terrains à bâtir – 2 rue des Monts Rôtis – parcelles AR 180, 182 et 183 d'une surface de 9521 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission donnent un avis défavorable dans la mesure où la parcelle 182 est en zone agricole.**

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 18 N 0031 : modification de façade, modification d'une baie fixe en baie coulissante – 27 place de la Mare des Fossés – Parcelle AL 318 de 102 m<sup>2</sup>.

- DP 027 428 18 N 0032 : Réparation d'une charpente toiture d'un abri de jardin. Besoin de renforcer la charpente qui s'est déformée sous le poids des tuiles de couverture – 20 rue de Crosville – parcelle AM 126 de 843 m<sup>2</sup>.

- DP 027 428 18 N 0033 : Division en vue de construire - 2 terrains à bâtir : A = 996 m<sup>2</sup> et B = 988 m<sup>2</sup> – Rue du Bout du Val – Parcelle AM 100 de 1 984 m<sup>2</sup>.

- DP 027 428 18 N 0034 : Changement des fenêtres PVC/Bois et porte à l'identique – 9 Rue du Général de Gaulle – Parcelle AM 201 de 86 m<sup>2</sup>.

- DP 027 428 18 N 0035 : Mur en plaques autour du terrain haut de 2 m - Mur sur le terrain de la propriétaire – 7 Rue des Bruyères – Parcelles AB 127 – AB 133 de 1 193 m<sup>2</sup>. (DP pour régularisation de travaux fait en 2011).

- DP 027 428 18 N 0036 : Travaux d'isolation et bardage sur mur extérieur. Bardage en bois peint couleur écru – 24 Avenue du Doyen Jussiaume – Parcelles AD 49 – AD 51 de 831 m<sup>2</sup>.
- DP 027 428 18 N 0037 : Changement de toiture – 80 Rue de la République – Parcelle AK 50 de 104 m<sup>2</sup>.
- DP 027 428 18 N 0038 : Réfection de la toiture en ardoises naturelles – 12 rue du Champ de Bataille – Parcelle AK 17 de 222 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable pour ces déclarations préalables**

→ **Permis de construire**

- PC 027 428 17 N 0019 : Extension modification des bâtiments à rez-de-chaussée – 18 B Place du Vieux Château – Parcelles AV 86 – AV 87 de 609 m<sup>2</sup>.
- PC 027 428 18 N 0020 : Construction d'une maison individuelle – Allée de la Bergerie – Lot 1 – Parcelle AD 151 de 504 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ces permis de construire.**

- PC 027 428 18 N 0021 : Construction d'une maison individuelle – Allée du Moulin de la Vigne – Lot 1 – Parcelle AC 235 de 714 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission émettent un avis défavorable à la construction de la charreterie en limite de propriété.**

→ **Permis de déconstruire**

- PD 027 428 17 N 0004 : Démolition d'un bâtiment – 18 B Place du Vieux Château – Parcelles AV 86 – AV 87 de 609 m<sup>2</sup>.

**Les membres de la commission émettent un avis favorable à ce permis de déconstruire.**

→ **Actualités**

**Six délibérations seront proposées au conseil municipal :**

- Cession de la parcelle AM 434 (lot 3 – 39 de la ZAC de la gare) d'une surface de 548 m<sup>2</sup> au prix de 43 840 € TTC.
- Cession des parcelles AM 436 et 448 (lot 3 – 41 de la ZAC de la gare) d'une surface de 492 m<sup>2</sup> au prix de 39 360 € TTC.
- Cession d'une parcelle AM 416 (lot 3 – 21) de la ZAC de la gare) d'une surface de 378 m<sup>2</sup> au prix de 30 240 € TTC
- Désaffectation et déclassement du lot A de la parcelle AN 224 (maison de 95 m<sup>2</sup> sur un terrain de 140 m<sup>2</sup>), 73 rue Octave Bonnel.
- Acquisition du lot A de la parcelle ZC 170 de 1329 m<sup>2</sup> au prix de 1329 € TTC.
- Acquisition de la parcelle AM 534 de 787 m<sup>2</sup> au prix de 35 415 € TTC. Acquisition des parcelles AM 533 (75 m<sup>2</sup>) et AM 530 (81 m<sup>2</sup>) au prix de l'euro symbolique

→ Prochaine commission Economie Urbanisme : **mardi 13 novembre 2018 à 18 h 30.**

-----

→ **Cession du lot 3-39 de la ZAC de la Gare**

*M. Francis DURAND indique que des particuliers sont intéressés par l'acquisition du lot 3-39 de la ZAC de la Gare correspondant à la parcelle AM 434. Le prix proposé par la commune est de 80 € TTC le m<sup>2</sup> soit, pour 548 m<sup>2</sup>, un prix de vente total à 43 840 € TTC.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-109 : Cession du lot 3-39 de la ZAC de la Gare**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
 VU l'estimation des Domaines en date du 18/09/2018 ;

CONSIDÉRANT que l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien s'élève à 110 € le m<sup>2</sup> ;  
 CONSIDÉRANT que la reprise de la ZAC de la Gare par la commune à l'issue de la concession d'aménagement confiée par la collectivité à Eure Habitat s'est traduite par le rachat de 22 482 m<sup>2</sup> au prix de 1 642 412,07 € TTC ;  
 CONSIDÉRANT que les précédentes cessions de lots dans la ZAC de la Gare par la commune à des particuliers ont été conclues au prix de 80 € TTC le m<sup>2</sup> ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise la vente au prix de 43 840 € TTC à Madame LARCOPAGE Félicie et Monsieur GROUARG Nicolas de la parcelle AM 434 correspondant au lot 3-39 de la ZAC de la Gare d'une contenance totale de 548 m<sup>2</sup>.
- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces

annexes.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Cession du lot 3-41 de la ZAC de la Gare**

*M. Francis DURAND indique que des particuliers sont intéressés par l'acquisition du lot 3-41 de la ZAC de la Gare correspondant aux parcelles AM 436 et AM 448. Le prix proposé par la commune est de 80 € TTC le m<sup>2</sup> soit, pour 492 m<sup>2</sup>, un prix de vente total à 39 360 € TTC.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-110 : Cession du lot 3-41 de la ZAC de la Gare**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'estimation des Domaines en date du 18/09/2018 ;

CONSIDÉRANT que l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien s'élève à 110 € le m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que la reprise de la ZAC de la Gare par la commune à l'issue de la concession d'aménagement confiée par la collectivité à Eure Habitat s'est traduite par le rachat de 22 482 m<sup>2</sup> au prix de 1 642 412,07 € TTC ;

CONSIDÉRANT que les précédentes cessions de lots dans la ZAC de la Gare par la commune à des particuliers ont été conclues au prix de 80 € TTC le m<sup>2</sup> ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise la vente au prix de 39 360 € TTC à Monsieur et Madame MAILLARD Jonathan et Laurence des parcelles AM 436 (453 m<sup>2</sup>) et AM 448 (39 m<sup>2</sup>) constituant le lot 3-41 de la ZAC de la Gare pour une contenance totale de 492 m<sup>2</sup>.

- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Cession du lot 3-21 de la ZAC de la Gare**

*M. Francis DURAND indique que des particuliers sont intéressés par ce lot 3-21, correspondant à la parcelle AM 416. Le prix proposé par la commune est de 80 € TTC le m<sup>2</sup> soit, pour 378 m<sup>2</sup>, un prix de vente total à 30 240 € TTC.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-111 : Cession du lot 3-21 de la ZAC de la Gare**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2018-081 du conseil municipal du Neubourg du 02/07/2018 relative à la cession de la parcelle AM 416 (lot 3-21 de la ZAC de la Gare) ;

VU l'estimation des Domaines en date du 18/09/2018 ;

CONSIDÉRANT que la cession autorisée par la délibération n° DCM-2018-081 du conseil municipal du Neubourg du 02/07/2018 n'a pas abouti, les acquéreurs n'ayant pas donné suite ;

CONSIDÉRANT que l'avis du Domaine sur la valeur vénale du bien s'élève à 110 € le m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que la reprise de la ZAC de la Gare par la commune à l'issue de la concession d'aménagement confiée par la collectivité à Eure Habitat s'est traduite par le rachat de 22 482 m<sup>2</sup> au prix de 1 642 412,07 € TTC ;

CONSIDÉRANT que les précédentes cessions de lots dans la ZAC de la Gare par la commune à des particuliers ont été conclues au prix de 80 € TTC le m<sup>2</sup> ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise la vente au prix de 30 240 € TTC à Monsieur CHEVRIER Antoine et Madame FREBERT Mélanie de la parcelle AM 416 correspondant au lot 3-21 de la ZAC de la Gare d'une contenance totale de 378 m<sup>2</sup>.

- charge l'étude BERNIER-PATY du Neubourg de l'élaboration et la rédaction de l'acte constitutif et les pièces annexes.

- précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° DCM-2018-081 du 02/07/2018.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Délibération constatant la désaffectation et le déclassement de la propriété, sise au 73 rue Octave Bonnel à LE NEUBOURG (lot A de l'ex-parcelle AN 224)**

*M. Francis DURAND explique que la maison en brique à l'entrée de la cour de la Croix Rouge correspond à l'ancien logement d'instituteur de l'ancienne école des garçons du Neubourg. Il s'agit d'une maison de 95 m<sup>2</sup> sur 3 niveaux, sur un terrain de 140 m<sup>2</sup>.*

*Après avoir été mis en location depuis 1994, ce logement est vacant depuis novembre 2017. La commune envisage de mettre en vente cette propriété.*

*Avant la mise en vente, il est nécessaire de transférer ce bien du domaine public au domaine privé de la commune, par le vote d'une délibération du conseil municipal constatant la désaffectation et le déclassement de ce bien.*

*De plus, l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien a été demandé. M. Francis DURAND précise qu'une visite a eu lieu il y a quelques jours et que l'estimation nous parviendra sous quelques semaines.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-112 : Délibération constatant la désaffectation et le déclassement de la propriété, sise au 73 rue Octave Bonnel à LE NEUBOURG (lot A de l'ex-parcelle AN 224)**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire d'un terrain ainsi que d'une maison à usage d'habitation au 73 rue Octave Bonnel, correspondant au lot A de l'ex-parcelle AN 224 d'une contenance de 140 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que ce logement correspond à l'ancien logement d'instituteur de l'ancienne école des garçons du Neubourg ;

CONSIDÉRANT que cette propriété n'est plus affectée au service public de l'éducation nationale depuis de nombreuses années ;

CONSIDÉRANT que ce logement, loué à des particuliers depuis 1994, est inoccupé depuis fin 2017 ;

CONSIDÉRANT que la commune souhaite mettre en vente cette propriété, il est nécessaire de prononcer sa désaffectation du service public et de déclasser cette parcelle du domaine public communal. Le bien, ainsi désaffecté et déclassé, appartiendra au domaine privé de la commune et pourra être cédé ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide de désaffecter le logement sis 73 rue Octave Bonnel à LE NEUBOURG sur lot A de l'ex-parcelle AN 224.
- approuve le déclassement du lot A de l'ex-parcelle AN 224 du domaine public communal pour faire entrer ce bien dans le domaine privé communal, et permettre ainsi sa mise en vente.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à entreprendre les démarches nécessaires pour la mise en vente de cette propriété et à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Mare du Bocage à LE NEUBOURG : Acquisition de la parcelle ZC 170**

*M. Francis DURAND explique qu'à quelques mètres de la mare du Bocage, se situe une 2<sup>e</sup> mare. Il est proposé au conseil municipal d'acquérir une partie du terrain sur lequel elle se situe afin d'assurer la continuité hydraulique entre les deux mares. Il précise qu'il s'agit de la parcelle ZC 170. Se basant sur le prix de 1€ le m<sup>2</sup>, le prix pour 1 329 m<sup>2</sup> serait de 1 329 €.*

*M. Didier ONFRAY constate sur le plan que les deux terrains ne se touchent pas. Madame le Maire indique que c'est pour laisser l'accès à l'agriculteur. Une servitude de passage sera à prévoir.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-113 : Mare du Bocage à LE NEUBOURG : Acquisition de la parcelle ZC 170**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'acquérir à Mme COMPERRE Christiane la parcelle ZC n°170 d'une contenance totale de 1 329 m<sup>2</sup> pour le prix de 1 329 €.
- s'engage à régler les frais annexes à cette acquisition.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous actes nécessaires à cette transaction, y compris les actes chez les notaires BERNIER & PATY à LE NEUBOURG.

**Adopté à l'unanimité**

-----



→ **Acquisition des parcelles AM 534, AM 533 et AM 530 sises rue du Bout du Val à LE NEUBOURG**

*M. Francis DURAND rappelle que le conseil municipal a délibéré en début d'année pour l'acquisition d'un terrain de 770 m<sup>2</sup> aux Consorts Deygout. Depuis, un nouveau bornage a été réalisé et la superficie exacte du terrain est de 787 m<sup>2</sup> (parcelle AM 534). En conservant la proposition de prix à 45 € le m<sup>2</sup>, le prix du terrain est fixé à 35 415 € hors frais de notaire. Pour rappel, ce terrain jouxte la parcelle AM 269, propriété de la commune et permettra d'agrandir l'actuel espace public à proximité de la Voie Verte et de l'office de tourisme.*

*La commune souhaite également acquérir la bande de terrain le long de la rue du bout du Val pour pouvoir y faire un trottoir. Cet espace correspond aux parcelles AM 533 (75 m<sup>2</sup>) et AM 530 (6 m<sup>2</sup>). En accord avec les propriétaires, cette acquisition se fera à l'euro symbolique. Afin de garantir la sécurité tant des riverains que des usagers de la voie, la commune fera disparaître les murs actuels et s'engage à ériger une nouvelle clôture.*

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-114 : Acquisition des parcelles AM 534, AM 533 et AM 530 sises rue du Bout du Val à LE NEUBOURG**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2018-008 du 29 janvier 2018 portant sur l'acquisition d'un terrain de 770 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT que la superficie du terrain a évolué ; un nouveau bornage identifiant la parcelle cadastrée AM 534 pour une contenance de 787 m<sup>2</sup> ;

CONSIDÉRANT l'opportunité d'acquérir une bande de terrain le long de la rue du Bout du Val pour pouvoir procéder à son élargissement ;

CONSIDÉRANT que la proposition d'achat par la commune à 45 € le m<sup>2</sup> pour la parcelle AM 534 a été acceptée par le vendeur ;

CONSIDÉRANT que l'acquisition nécessaire à l'élargissement de voirie se fera à l'euro symbolique en accord avec le vendeur ;

CONSIDÉRANT que cet élargissement nécessitera la démolition du mur actuel entre les propriétés concernées et la rue ;

CONSIDÉRANT que les propriétaires et futurs acquéreurs des parcelles concernées souhaitent avoir des garanties sur les réalisations futures ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- décide d'acquérir aux Consorts Deygout la parcelle AM 534 d'une contenance de 787 m<sup>2</sup> pour le prix de 35 415 € hors frais de notaire.

- décide d'acquérir aux Consorts Deygout les parcelles AM 533 (75 m<sup>2</sup>) et AM 530 (6 m<sup>2</sup>) pour une contenance totale de 81 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique, dans les conditions suivantes :

\* la commune s'engage à faire disparaître les murs de clôtures existant actuellement sur toute la longueur de la propriété des consorts DEYGOUT – dans un délai au plus tard de 1 à 5 ans à compter de la présente délibération.

\* la commune s'engage à réaliser et prendre en charge l'édification d'une nouvelle clôture (portails non inclus).

- charge l'étude BERNIER-PATY, notaires au Neubourg, de l'élaboration et la rédaction des actes.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à cette transaction.

- précise que la présente délibération annule et remplace la délibération n° DCM-2018-008 du 29 janvier 2018 portant sur l'acquisition d'un terrain de 770 m<sup>2</sup>.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Avis sur la dénomination du second collège du Neubourg**

*Madame le Maire rappelle que le second collège du Neubourg ouvrira dès la rentrée 2019.*

*Le choix du nom de ce futur établissement relève de la compétence du conseil départemental (délibération prévue en décembre prochain) après avis officiel du maire et le cas échéant du conseil municipal de la commune d'implantation.*

*Madame le Maire précise que pour une question de parité, le collège actuel portant le nom d'un homme, le second porterait le nom d'une femme. Elle indique que le nom de Simone Veil avait été envisagé mais a déjà été retenu pour un établissement à Bourg Achard.*

*Est ainsi arrivée la proposition du nom de Madame Geneviève De Gaulle-Anthonoz qui a fait l'unanimité*

*lors d'une réunion préparatoire de concertation. Il convient d'officialiser le choix de ce nom pour le 2<sup>e</sup> collège du Neubourg.*

### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-115 : Avis sur la dénomination du second collège du Neubourg**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation et notamment son article L 421-24 ;

CONSIDÉRANT que Madame Geneviève De Gaulle-Anthonoz, résistante, ancienne présidente d'ADT-Quart Monde, récemment entrée au Panthéon, incarne les valeurs d'engagement, de citoyenneté et de l'indispensable devoir de mémoire à transmettre aux jeunes générations ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- approuve la proposition de donner le nom de Geneviève De Gaulle-Anthonoz au second collège du Neubourg.

**Adopté à l'unanimité**

-----

*M. Francis DURAND annonce que le diagnostic réalisé sur le Vieux Château est disponible en version papier auprès du secrétariat en mairie et ajoute que ce diagnostic fera l'objet d'une présentation à laquelle tous les membres du conseil municipal seront conviés le mercredi 14 novembre.*

-----

### **➤ VOIRIE – AMENAGEMENT URBAIN**

**Lecture du compte-rendu par M. Didier ONFRAY**

**Réunion du 16 octobre 2018**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Evelyne DUPONT, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, M. Philippe DELAUNAY, M. Didier ONFRAY et M. Claude PASQUIER.

**Absents excusés :** M. Gilles BARBIER, M. Edouard DETAILLE, M. Alain LEROY, M. Benjamin MAUGY et M. Hervé VANDERMEERSCH.

**Assistait :** Monsieur LESUEUR (services techniques)

#### **VOIRIE**

##### **→ Réception du parking rue Bioche**

Réception partielle du parking rue Bioche de 65 places, il est ouvert au stationnement. L'éclairage est fonctionnel. Le mât du dernier candélabre sur lequel sera aussi installé la caméra de surveillance vient d'être posé. L'engazonnement des noues sera à reprendre.

##### **→ Rue de Vitot**

La voirie est terminée, à l'exception d'environ 2 m<sup>2</sup> de béton désactivé suite au déplacement à faire d'un coffret GRDF.

Les espaces verts seront réalisés à partir du 15 novembre.

Pour ce faire, une première livraison de deux camions de terre végétale a été effectuée. Le contrôle de cette terre se révèle non conforme au cahier des charges: présences de racines de liseron et de chiendent. Lors de la dernière réunion de chantier, Monsieur Bronnaz, Adjoint au maire en charge de la voirie, a fait constater cette anomalie et a demandé à l'entreprise de reprendre la terre. Monsieur Bronnaz a rappelé que la terre devait être de bonne qualité, exempt de racines, et analysée.

Concernant les futurs travaux de la dernière partie de la rue de Vitot, lot 3, ils sont planifiés à partir de février-mars 2019. Une demande de subvention a été effectuée dans le cadre du contrat de pays.

##### **→ Les terrains de tennis extérieurs**

Les 4 courts sont terminés et opérationnels depuis fin juin.

Il est apparu une légère déformation de la résine par endroit, sur le pourtour des courts, liée au séchage. L'entreprise est intervenue, elle a refait la petite partie de résine abîmée.

Monsieur Lesueur a préparé une convention de partenariat financier entre la ville du Neubourg et le Tennis Club de Neubourg. Le coût de réfection des 4 courts extérieurs s'élève à 270 000€ HT. Le Club de Tennis du Neubourg, dans le cadre de cette convention, s'engage à prendre en charge financièrement une partie du coût des travaux à hauteur de 20 000€. La Fédération de Tennis verse une subvention de 85 700€. La ville Du Neubourg avait reçu 80 000€ de dédommagement pour les malfaçons des anciens courts.

→ **Voirie pour le Collège**

La rue Roger Melun se trouve très dégradée suite aux différents travaux de réseau, effectués pour le collège.

Le département souhaite maintenant que cette route soit mise en sens unique vers la déviation. Le sens de circulation pour la sortie de la piscine vers la rue Jean de la Fontaine se trouverait supprimé. De ce fait, les véhicules sortant de la piscine feront le tour de la salle du Haut Phare pour rejoindre la rue Jean de La Fontaine. Cette voie n'est prévue pour cela, et va générer des risques accrus d'accident et une dégradation prématurée de cette chaussée. Il convient de s'opposer fermement et de rejeter la demande du département. La rue Roger Melun doit demeurer en double sens de circulation sur la partie entrée.

**ASSAINISSEMENT**

→ **L'immeuble du SILOGE** construit à l'angle de la rue Bioche et de la rue du Tour de Ville-Nord n'a pas fait l'objet de demande de travaux de raccordement au réseau collectif des eaux usées du Neubourg.

L'immeuble est maintenant habité. A ce jour, il apparaît des anomalies, un branchement des eaux usées est relié au bassin tampon des eaux pluviales, et l'autre branchement a été effectué dans le réseau collectif des eaux usées de la rue Bioche par l'entreprise de construction, sans autorisation.

L'immeuble du SILOGE est en irrégularité, pour remédier à cette situation :

- le SILOGE doit faire une demande de branchement auprès de Véolia pour la réalisation d'un branchement eaux usées rue du Tour de ville-Nord. Ces travaux de branchement seront à la charge de Siloge,
- la ville du Neubourg demande à Véolia de faire un contrôle par caméra du branchement, fait sans autorisation rue Bioche, le coût de l'intervention sera à la charge de SILOGE.

A la suite du contrôle, si le branchement s'avère non conforme, par exemple absence de boîte de branchement, les travaux de mise en conformité de ce premier branchement seront réalisés par Véolia, et facturés à SILOGE.

Par ailleurs, il convient que le service comptable de la ville du Neubourg facture pour cet immeuble neuf, la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), conformément à la délibération du Conseil Municipal, soit 3600€ pour le 1<sup>er</sup> logement plus 360€ par logement suivant.

→ **Contrôles des branchements privés :**

Une lettre est envoyée aux habitants dont le branchement en eaux usées était non conforme soit lors du diagnostic SOGETI, soit lors de contrôles fait par Véolia dans le cadre du contrat d'affermage. Cette lettre les informe que les sociétés SEEN et Techniroute vont procéder aux contrôles de leur branchement pour vérifier si celui-ci est toujours ou non en anomalie.

→ **Appel d'offre pour remplacer le chargeur à la STEP:**

Le chargeur est utilisé au quotidien pour déplacer les boues, afin de les stocker dans le hangar, et chaque été pour l'évacuation des boues.

Le chargeur actuel ne répond plus aux normes actuelles, pour travailler en milieu confiné, en présence d'émanation de gaz toxiques dégagée par les boues.

L'appel d'offre est lancé, la remise des plis est pour le 15 novembre.

Une réunion d'analyse des offres aura lieu début décembre. Les maires des communes de Vitot et de Crosville La vieille seront invités à participer à cette réunion. Ces deux communes participent au prorata du financement des investissements de la STEP suivant la convention signée entre les 3 communes.

-----

*Mme Christel BERNARD demande le coût du chargeur pour la station d'épuration. M. Didier ONFRAY répond qu'il est estimé à 200 000 €.*

*Concernant l'assainissement de l'immeuble de la SILOGE, M. Francis DURAND répond que ce problème avait été signalé à l'architecte mais qu'aucun permis de construire modificatif n'avait été déposé.*

-----

## ➤ **TRAVAUX – CADRE DE VIE**

**Lecture du rapport par M. Claude PASQUIER**

**Réunion du 16 octobre 2018**

**Présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Evelyne DUPONT, M. Francis BRONNAZ, M. François BIDAULT, M. Francis DAVOUST, M. Didier ONFRAY, M. Philippe DELAUNAY, et M. Claude PASQUIER.

**Absents excusés :** Mme Hélène LEROY, M. Gilles BARBIER, M. Edouard DETAILLE, M. Alain LEROY, M. Benjamin MAUGY, M. Hervé VANDERMEERSCH et M. Jean-Baptiste MARCHAND.

**Assistait :** Monsieur LESUEUR (services techniques)

**Etaient invités :** M Christophe Brayer (architecture et paysages) et Samy rousseau (Cine éclairage) pour la présentation de l'avant-projet détaillé de l'aménagement de la place Gambetta au niveau de l'arbre de la liberté et de la mise en valeur du puits au même endroit.

Une représentation graphique a été faite entre la réunion et le conseil municipal et a été transmise à tous les membres du conseil par E/mail pour simplifier l'explication collégiale. Ce projet :

- ne supprime que 3 places de stationnement ;
- inclut une fontaine dont le modèle a été arrêté en réunion ;
- respecte au maximum l'existant tout en rationalisant la circulation piétonne ;
- met en valeur le puits par un éclairage de profondeur adapté et une tablette verre sécurisée (4cm d'épaisseur pour un poids de 600kg ;
- est harmonisé avec l'existant en créant un espace repos de 2 bancs entourés de végétation colorée, persistante et odorante ;
- offre une illumination de l'arbre de la liberté prochainement replanté en remplacement du précédent récemment arraché parce que malade ;
- inclut un éclairage local non éblouissant de l'ensemble de la zone parce que rasant et bien résistant aux chocs (anti vandalisme).

La présentation de M(s) Brayer et Rousseau pour leurs lots respectifs a été reçue positivement par l'ensemble des présents. Le chiffrage détaillé sera disponible sous peu. A noter des travaux complémentaires à prévoir comme le raccordement de la fontaine aux eaux usées (utile les jours de marché) et la réfection d'un coffret électrique vétuste de commande de l'éclairage public local. Ces travaux complémentaires viennent en supplément du devis attendu de l'architecte.

L'ordre du jour initial a été ensuite décliné selon les points détaillés ci-après :

### **1/ isolation et pose d'une VMC au premier étage du musée de l'anatomie**

Poursuivant la mise au propre de cette surface après la pose de rideaux précédemment réalisée pour obtenir une atténuation des variations de température préjudiciable aux éléments exposés et/ou stockés à cet endroit il a été décidé de procéder d'y réaliser une isolation adéquate et de mettre en place une ventilation mécanique contrôlée hydro-régulée. L'ensemble pour un budget entre 5000 et 6000€.

### **2/ Remplacement de portes fenêtres à l'école Dupont de l'Eure**

Les anciennes portes-fenêtres vétustes en PVC de plus de 20 ans devenant dangereuses à la manœuvre il a été décidé de les remplacer. L'entreprise Touzé du Neubourg sur une consultation de 3 entreprises a été reconnue mieux-disante pour cette opération de remplacement en lieu et place. De plus c'est une entreprise locale

### **3/ Isolation du plafond et réfection de l'éclairage de l'accueil de l'école Dupont de l'Eure**

Parallèlement aux travaux précédents seront réalisés par des entreprises extérieures la mise en place d'un faux plafond sur toute la surface de l'accueil incluant un éclairage par spots de type leds. Lors de l'examen d'avant travaux il n'a pas été décelé d'amiante dans cette zone.

### **4/ Fuite d'eau dans la cour de la croix rouge**

Une consommation d'eau constatée en période d'absence totale a mis en exergue la présence d'une fuite d'eau supérieure à 1 m3 /jour dans la partie souterraine du réseau. Une nouvelle tuyauterie a été mise en place avec des regards de visite aux embranchements vers les autres bâtiments de la zone pour éventuellement simplifier les vérifications et/ou travaux ultérieurs vers ces bâtiments.

### **5/ Questions diverses**

- Mme le maire demande qu'un inventaire d'état de tous les drapeaux installés dans la ville soit fait et que les tous les défectueux soient remplacés rapidement. Les drapeaux commandés étant disponibles

reste à organiser la pose dans les meilleurs délais.

- Il est également constaté sur la place de l'église et notamment près du panneau lumineux de la ville un manque de civisme récurrent par la dépose régulière de déchets d'emballages cartons en dehors des jours de collecte habituelle de ces articles. Il est envisagé d'avoir recours à la vidéo surveillance pour identifier les contrevenants. Dans l'intervalle un retour au civisme local s'impose.

-----

*M. François BIDAULT revient sur les caractéristiques de l'aménagement de la place Gambetta : seulement 3 places de stationnement seront supprimées, le cheminement sera amélioré et le massif ainsi que le puits seront mis en sécurité et en valeur.*

*M. Francis BRONNAZ précise que la forme arrondie des massifs rappelle le pavage de la place. Les massifs seront agrémentés de plantes vivaces décoratives et odorantes.*

*Mme Anita LE MERRER craint que le stationnement d'un véhicule sur la première place de stationnement gêne l'entrée sur le parking.*

*M. Francis BRONNAZ indique que l'arbre de la Liberté ne va pas pouvoir être planté pour le 11 novembre, ce caduque ayant encore des feuilles vertes, il ne tiendra pas s'il est déraciné et replanté en l'état. Une solution alternative sera trouvée pour la cérémonie du 11 novembre.*

-----

### ➤ **COMMISSION AFFAIRES SOCIALES**

**Lecture du rapport par Mme Brigitte LOPEZ**

**Réunion du 1<sup>er</sup> octobre 2018**

**Etaient présents :** Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, Mme Hélène LEROY, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Jeanne-Marie BERTIN, Mme Françoise MAILLARD.

**Excusées :** Mme Sophie BETTENCOURT, Mme Evelyne CADIOU.

#### → **Bilan sortie seniors en vacances 2018**

51 personnes sont revenues enchantées de leur séjour au village Cévéo à Luz Saint Sauveur dans les Hautes Pyrénées. Tout s'est bien déroulé, bien que quelques jours avant l'arrivée des estivants, la station de balnéo a brûlé. Une station voisine a ouvert très chaleureusement ses portes afin que nos Séniors puissent profiter du bienfait de l'eau pour une soirée.

#### → **Sortie Cherbourg du 25 septembre**

Arrivés à 11 heures à la Cité de la mer, 36 personnes ont visité le musée, déjeuner sur place, l'après-midi visite des 3 étages des aquariums, puis en simulateur nous avons suivi le naufrage du Titanic, et pour terminer la visite du sous-marin le Redoutable. Retour au Neubourg à 20h30.

#### → **Sortie à venir Paris**

Cette sortie est prévue le 27 novembre, visite libre du musée Grévin dans lequel sont regroupées des reproductions en cire de personnages célèbres. Déjeuner, l'après-midi visite guidée de deux passages couverts, une balade insolite et originale, le passage de la galerie Vivienne et le passage Choiseul.

Délibération à prendre sur les tarifs :

	A l'unité	En couple
NEUBOURGEOIS	85€	165€
C D C	90€	175€
EXTERIEURS	95€	185€

#### → **Sortie dans l'Orne Mars 2019**

Cette sortie est prévue le 5 mars 2019, départ 9 heures parking de L'office du tourisme au Neubourg, direction Tourouvre au Perche, visite des Muséales, la première partie sera sur l'immigration Française au Canada, puis la seconde visite du musée commerce et des marques, déjeuner, l'après-midi direction Saint-Sulpice sur Risle visite de la manufacture Bohin (fabrique d'aiguilles et d'épingles) cette entreprise Française est la seule et unique qui reste en France.

-----

#### → **Modification des tarifs pour la sortie « Affaires sociales » à Paris en novembre 2018**

*Mme Hélène LEROY explique que les tarifs pour la sortie à Paris programmée le 27 novembre prochain ont été légèrement réévalués (+ 1 € pour les personnes seules et + 3 € pour les couples) : il est nécessaire de prendre une nouvelle délibération.*

## **DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-116 : Modification des tarifs pour la sortie « Affaires sociales » à Paris en novembre 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2018-083 relative aux tarifs pour les sorties « Affaires sociales » : Cité de la Mer à Cherbourg en septembre 2018, sortie à Paris en novembre 2018 ;

CONSIDÉRANT que comparativement aux montants indiqués dans la précédente délibération, les tarifs pour la sortie à Paris sont plus élevés de 1 € pour les personnes seules et de 3 € pour les couples ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- fixe les tarifs suivants pour la sortie à Paris (musée Grévin et passages couverts) le 27 novembre 2018 :

	Habitant Le Neubourg	Habitant Communauté de Communes	Personne extérieure
Personne seule	85 €	90 €	95 €
Couple	165 €	175 €	185 €

- précise que :

- Les recettes seront encaissées par la régie « Affaires Sociales ».
- En cas d'annulation des sorties du fait de l'organisateur ou en cas de désistement d'un participant pour cause de maladie, accident ou décès (du participant ou du conjoint), les remboursements s'effectueront, sur présentation d'un justificatif (certificat médical ou acte de décès) par virement administratif.

- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal 2018.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

**Adopté à l'unanimité**

-----

### ➤ **CCAS**

**Lecture du compte-rendu succinct par Mme Hélène LEROY**

**Réunions du 2 et du 15 octobre 2018**

**I – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 2 OCTOBRE :**

**OBJET :**

- Revalorisation des loyers et des provisions pour charges de la Résidence Turmel
- Décision modificative n°1/2018
- Compte-rendu du Conseil de Vie Sociale de la résidence Turmel (mai 2018)
- Appel à contribution par le Département, relatif au Fonds de Solidarité Habitat (FSH 2018)
- Dossiers en cours
- Questions diverses

#### **1-1- REVALORISATION DES LOYERS ET DES PROVISIONS POUR CHARGES :**

Afin de respecter les textes de loi, le Conseil d'Administration n'a pas souhaité, augmenté les loyers pour 2018, par contre l'appel des provisions pour charges est reconduit, en fonction des charges réelles de l'année.

#### **1-2 – DECISION MODIFICATIVE N°1/2018 :**

Cette écriture était nécessaire pour pouvoir annuler des titres sur un exercice antérieur.

#### **1-3 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE VIE SOCIALE :**

Lecture faite des demandes des résidents et transfert aux services techniques, dans la mesure du possible.

#### **1-4 – APPEL A CONTRIBUTION DU DEPARTEMENT EN FAVEUR DU FSH :**

Le Conseil Départemental demande à la Collectivité de participer au FSH (Fonds Solidarité Habitat) en fonction du nombre d'habitat de la commune.

Le Conseil d'administration a refusé cette contribution à l'unanimité.

#### **1-5 – DOSSIERS EN COURS :**

Trois demandes : Energie pour 72,23 €, Assurance habitat pour 200 € et appareil auditif pour 300 €.

Ce dernier dossier nous a été adressé par la CARSAT Normandie et sera transféré vers les « Bouchons 276 » qui financeront la moitié du reste à charge (env. 200).

## **1-6 – QUESTIONS DIVERSES :**

- Information sur des frais d'inhumation financés par le CCAS et remboursés par le notaire d'une succession.
- Financement pour la Croix Rouge Française du départ en Colonies de Vacances de 7 enfants.
- Présentation des évolutions demandées par la DGFIP concernant la dématérialisation des moyens de paiement pour les loyers, vers le prélèvement automatique.

## **II – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 OCTOBRE :**

### **OBJET :**

- Colis de Noël 2018
- Avenant n°2 du CPOM 2018
- Participation au voyage adultes de la Croix Rouge Française

### **2-1 – COLIS DE NOEL 2018 :**

Le Conseil d'Administration a choisi les 312 colis simples et 77 doubles qui seront distribués à partir du 3 décembre aux habitants du Neubourg, âgés de 75 ans révolus. Les produits viennent des cinq départements normands.

Les 180 colis réservés à la maison de retraite seront distribués le mercredi 19 décembre dans l'après-midi, par les membres du Conseil d'Administration.

### **2-2 – AVENANT N°2 du CPOM 2018 :**

Pour l'année 2018, le Conseil départemental de l'Eure a attribué au CCAS la somme de 11 445 €, dans le cadre du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyens), afin de réaliser les actions suivantes :

- les animations du lien social
- la prévention des risques et de la perte d'autonomie

### **2-3 – PARTICIPATION AU VOYAGE ADULTES DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE :**

Le Conseil d'administration du CCAS a attribué une aide financière de 12 €/personne, à la CROIX ROUGE FRANCAISE pour la sortie à la mer destinée aux familles défavorisées du Neubourg.

## **PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION LE LUNDI 12 NOVEMBRE A 17H00**

-----

### **➤ PERSONNEL COMMUNAL**

#### **→ Recrutement de 10 agents recenseurs**

*M. Arnaud CHEUX indique que pour le recensement de la population qui se déroulera début 2019, la commune recrute 10 agents recenseurs.*

#### **DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-117 : Recrutement de 10 agents recenseurs**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° DCM-2018-084 du conseil municipal du 02/07/2018 relative à la Désignation des coordonnateurs de l'enquête de recensement 2019 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2019 ;

CONSIDÉRANT que la commune sera découpée en 10 districts pour ces opérations de recensement ;

CONSIDÉRANT que la délibération précitée indique que « chaque coordonnateur d'enquête percevra un montant forfaitaire pour chaque séance de formation », sans en préciser le montant ;

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise Madame le Maire à procéder au recrutement de 10 agents recenseurs selon les modalités suivantes :
  - création de 10 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
  - rémunération sur la base d'un temps complet IB 347, IM 325 incluant les journées de formation et de repérage au prorata ;
  - prime de 120 euros net pour un taux de non réponse inférieur à 3 %.
- prévoit d'indemniser la journée de formation des coordonnateurs à 20 €.

**Adopté à l'unanimité**

-----

→ **Ouverture d'un poste d'adjoint technique au 26 novembre 2018**

M. Arnaud CHEUX indique que le gardien du Haut-Phare va partir en retraite et qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste pour accueillir son remplaçant à partir de fin novembre, et pouvoir assurer ainsi une période de tuilage. Il s'agit d'un poste d'adjoint technique à temps plein à compter du 26 novembre 2018.

Mme Christel BERNARD indique qu'elle vote contre cette délibération qui précise que le conseil municipal décide de modifier le tableau des effectifs, tableau qui n'est toujours pas présenté au conseil.

**DÉLIBÉRATION n° DCM-2018-118 : Ouverture d'un poste d'adjoint technique au 26 novembre 2018**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :**

- autorise au 26 novembre 2018 la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet (35/35<sup>e</sup>) affecté au service entretien/gardiennage.
- décide de modifier le tableau des effectifs.
- décide d'inscrire au budget les crédits correspondants.

**Adopté à la majorité**

2 ABSTENTIONS : Mme Christel BERNARD s'abstient, avec le pouvoir de M. Benjamin MAUGY

-----

-----

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

→ Pas de question.

-----

**Prochain conseil : Lundi 19 novembre 2018**

**Fin de séance : 21h46**

-----

**Délibérations du 22 octobre 2018**

- DCM-2018-106 : Décision Modificative N°3 du Budget Commune 2018
- DCM-2018-107 : Participation financière du Tennis Club du Neubourg à la création de 4 courts de tennis extérieurs
- DCM-2018-108 : Modification des statuts du SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire) : mode de calcul de la participation des communes
- DCM-2018-109 : Cession du lot 3-39 de la ZAC de la Gare
- DCM-2018-110 : Cession du lot 3-41 de la ZAC de la Gare
- DCM-2018-111 : Cession du lot 3-21 de la ZAC de la Gare
- DCM-2018-112 : Délibération constatant la désaffectation et le déclassement de la propriété, sise au 73 rue Octave Bonnel à LE NEUBOURG (lot A de l'ex-parcelle AN 224)
- DCM-2018-113 : Mare du Bocage à LE NEUBOURG : Acquisition de la parcelle ZC 170
- DCM-2018-114 : Acquisition des parcelles AM 534, AM 533 et AM 530 sises rue du Bout du Val à LE NEUBOURG
- DCM-2018-115 : Avis sur la dénomination du second collège du Neubourg
- DCM-2018-116 : Modification des tarifs pour la sortie « Affaires sociales » à Paris en novembre 2018
- DCM-2018-117 : Recrutement de 10 agents recenseurs
- DCM-2018-118 : Ouverture d'un poste d'adjoint technique au 26 novembre 2018